



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/C.7/1994/L.4/Add.5
2 mars 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DES RESSOURCES NATURELLES
Deuxième session
22 février-4 mars 1994
Point 9 de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DE SA DEUXIÈME SESSION

Projet de rapport

Additif

Rapporteur : M. Patrick M. Chipungu

Chapitre

BESOINS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DANS LE SECTEUR DES RESSOURCES
MINÉRALES : b) PROGRAMMES RÉGIONAUX D'ÉVALUATION DES RESSOURCES
MINÉRALES

1. Le Comité a examiné le point 7 b) de son ordre du jour à la 1re séance de son Groupe de travail sur les ressources minérales, le 28 février 1994. Il était saisi du rapport du Secrétaire général intitulé "Examen des programmes régionaux d'évaluation des ressources minérales et des besoins en matière de ressources" (E/C.7/1994/8).
2. Le représentant du Département des services d'appui et de gestion pour le développement a présenté le rapport. Il a souligné que les données des évaluations de ressources qui ont été collectées sans tenir spécifiquement compte des décisions qu'elles pourraient infléchir n'étaient pas nécessairement utilisées, quelle que soit la qualité de l'évaluation. C'était sans doute une des raisons pour lesquelles les données concernant les ressources minérales qui ont été collectées dans les pays en développement ont été si peu utilisées dans la prise de décisions importantes. Malgré les erreurs inhérentes aux méthodes d'évaluation des ressources, les planificateurs et les décideurs pourraient formuler des stratégies nationales de développement à long terme plus efficaces s'ils tenaient compte des estimations du potentiel économique que présentent les ressources minérales découvertes et non découvertes.
3. Plusieurs membres se sont déclarés satisfaits de la qualité du rapport et ont souligné que les minéraux étaient un constituant de l'écorce terrestre, ce qui leur conférait un rôle important dans une conception intégrée de la

planification et de la gestion des terres, telle que l'envisageait Action 21. Par conséquent, le fait que le secteur des ressources minérales ne soit pas mentionné de manière plus explicite ne devait pas empêcher le Comité de présenter des recommandations importantes à la Commission du développement durable.

4. Les membres ont noté que les données des évaluations de ressources qui ont été élaborées et diffusées à l'échelle mondiale pourraient être utiles aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies et aux organismes des Nations Unies, de même qu'aux investisseurs, dans une redéfinition des politiques pour améliorer l'infrastructure dans le secteur des industries extractives, et pour améliorer les informations aux fins de la mise en valeur de ce potentiel. Ils ont souligné que ces informations constituaient un élément essentiel parmi celles qui devaient être utilisées dans un contexte plus large pour une gestion intégrée des ressources naturelles, conformément aux recommandations formulées au chapitre 10 d'Action 21.

5. Dans ce contexte, un membre du Comité a déclaré qu'il fallait préciser les caractéristiques de l'écorce terrestre, région par région, de façon que l'on puisse établir des corrélations avec les probabilités de découverte de tel ou tel type de gisement minier. On a également fait observer qu'il pourrait être utile d'identifier les sites prometteurs dans différentes régions du monde pour développer les connaissances scientifiques sur le potentiel mondial et assurer un développement durable à long terme.

6. Un autre membre a déclaré que le Comité devrait recommander des mesures à prendre au sujet du remplacement de certaines ressources minérales par des matières plastiques et d'autres produits industriels du fait que la quantité des minéraux consommés par l'humanité augmente, et qu'il serait souhaitable que le Comité suive cette tendance.
